



**LASSAC officiel**

**Billet n° 28**

**25 juin 2011**

*L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat*

*Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus*

## Conseil général de l'Aude : un nouveau président ... goûtons voir !



■ Marcel Rainaud se dit « très serein ». N.A.-V.

" Dans l'Aude, l'incinération serait une hérésie " ... le président [Marcel Rainaud] joue la clarté ... décision pour l'heure bien arrêtée : le choix d'implanter un centre d'enfouissement technique d'ordures ménagères sur le site de Lassac ... Pour tout le reste, le débat est ouvert.

[L'indépendant 8 octobre 2005](#)

Photo : Midi Libre 16 juin 2011

**Dans dix ans, où iront les ordures ménagères de l'Aude ?**

À ceux qui me disent : pas à Lassac, je réponds : où ? À ceux qui me disent qu'il faut un incinérateur, je réponds où ? Et à ceux qui me disent : pas chez moi, je réponds : proposez-moi un endroit et nous en discuterons.



On ne peut qu'apprécier ce nouveau cru, André Viola, qui se déclare ouvert à toute alternative selon ses propos recueillis par [l'indépendant du 19 juin 2011](#). Son prédécesseur, Marcel Rainaud, était arc-bouté sur ses choix d'enfouissement à Lassac.

Puisque discussion il y a, rappelons les propositions jusqu'à présent écartées :

- Pour commencer, pourquoi ne pas ressortir les 8 grandes zones favorables à l'implantation d'une décharge d'ordures ménagères, selon l'étude Arcadis (voir [billet LASSAC officiel n° 7](#)) ? Les élus du SMED avaient décidé, seuls et sans aucune justification, de ne pas retenir ces zones favorables !
- Ou alors, pourquoi ne pas suivre la [proposition de SITA](#), très pertinente et déjà relayée en octobre 2010 par le [billet LASSAC officiel n° 10](#) :

**une pérennisation du site de Lambert.** Nous estimons que ce projet ne doit pas être écarté. La poursuite de ce site serait en mesure de palier aux inconvénients liés à la création d'un nouveau centre.

Dans cette optique, nous demandons que le plan étudie la possibilité de mettre en place deux unités de pré-traitement mécano-biologiques (une à l'Ouest, une sur Lambert). Ce schéma est en phase avec les objectifs de maîtrise des coûts de transport, d'optimisation de la valorisation des déchets et de réduction du flux de déchets ultimes. Ces derniers auraient comme exutoire final le centre de stockage des déchets non dangereux de Lambert, ce site présenterait une taille raisonnable et équilibrée. Cette alternative offrirait une parfaite maîtrise financière des coûts pour le département et ses administrés.

Au-delà de cette ouverture d'esprit, il faut saluer cette inflexion majeure de stratégie, qui ne manquera pas d'impacter le troupeau de bêtants cathares.

**ON A CONSCIENCE AVANT, ON PREND CONSCIENCE APRES** (Oscar Wilde), c'est la grande leçon.